

Association Nle pour le Défense des Biens Patrimoniaux Français en Tunisie (ADEPT)
110, Route de l'Etang 78750 Mareil Marly Tél.& Fax 01 39 58 69 24
Site « W W W adept-tunisie.com » E-mail « gilbert.orrand@orange.fr »

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
Avenue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

OBJET : Visite du Président de la République Tunisienne..

REFERENCES(ci-jointes) :1/Lois tunisiennes d'exception pour les étrangers.
2/ Contentieux Immobilier franco tunisien.

Monsieur le Président de la République,

Lors de vos vœux au Corps Diplomatique , vous avez déclaré « "Nous recevrons le mois prochain le Président de la Tunisie, un pays dont la France se sent si proche, pour inventer un partenariat sans précédent. Nous aiderons à la réussite de ces jeunes démocraties"

Or, nous avons maintes fois exposé aux Affaires étrangères, aux Ambassadeurs de France en Tunisie ainsi qu'au Chef de votre cabinet et à la Mission Interministérielle aux Rapatriés que les rapatriés qui possèdent des biens en Tunisie, demeurent soumis aux Lois d'exception xénophobes de 1^{ère} référence, ainsi qu'à des expropriations abusives et des nationalisations gratuites.

Ces mesures de rétorsion ont été accentuées en 2011 par le nouveau régime. En effet la Banque Centrale de Tunisie a suspendu les transferts de nos revenus aussi bien en France qu'en Tunisie. Par ailleurs, les banques nous font désormais des difficultés pour les retraits de 100 dinars (50 €) par personne et par semaine avec un plafond annuel de 2 000 dinars (1 000 €) qui nous sont concédés depuis une cinquantaine d'année, sans la moindre amélioration.

Nos maigres revenus locaux étant ainsi bloqués, il est devenu difficile, sinon impossible, de les utiliser pour séjourner en Tunisie.

Le contentieux immobilier franco tunisien de 2^e référence perdure donc depuis cinquante huit ans.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir régler ce contentieux immobilier, avant les prochaines présidentielles, dans le cadre du partenariat sans précédent que vous avez l'intention d'inventer lors de la prochaine visite du Président de la République Tunisienne.

Il n'en coûterait que l'application par la Tunisie des huit accords signés à cet effet, comme le Conseil Economique et Social l'a précisé dans le rapport établi sur votre demande, et publié au Journal Officiel du 26 décembre 2007 :

Huit accords sur le contentieux immobilier ayant été conclus avec la Tunisie, « une négociation d'Etat à Etat pourrait permettre de rappeler l'existence de ces accords et de solder des cas délicats en suspens depuis trop longtemps... ».

Mais, cet avis du CES constatant la persistance du contentieux immobilier est inexplicablement demeuré lettre morte.

Veillez agréer, je vous prie Monsieur le Président de la République, l'expression de notre profond respect.

Mareil Marly le 25 janvier 2012
Gilbert ORRAND, Président de l'ADEPT